Interview de Jean-Claude Trichet - Liaisons sociales

Le passage à l'euro fiduciaire vous a-t-il donné des sueurs froides ?

Les mauvaises langues disaient que nous n'arriverions pas à fabriquer l'euro, qui est un billet très complexe à réaliser. Et pourtant, nous y sommes parvenus, tant pour la fabrication du papier que pour l'impression. La Banque et tous ses agents sont fiers de ce succès technique. Reste maintenant à relever complètement le défi économique.

Quelle importance accordez-vous au dialogue social au sein de cette institution?

Nous avons à la Banque de France un dialogue social extrêmement dense. Quand je compare avec l'étranger, j'observe même que nous avons la pratique la plus intense et la plus approfondie. C'est le seul moyen d'avancer quand on a des défis, notamment culturels, à relever. Pour faire évoluer les mentalités, il faut expliquer, inlassablement. Rien ne remplace une communication permanente.

La Banque de France a-t-elle la souplesse de fonctionnement dont elle a besoin?

Nous avons encore des progrès substantiels à faire. Quand je suis arrivé à la tête de la Banque de France, j'ai constaté avec certains partenaires sociaux que le système de gestion des hommes était dans certains domaines trop lourd, trop pesant. Nous avons donc travaillé à une réforme des catégories. Lors de la présentation du projet, au lieu de rencontrer une attitude relativement ouverte, nous avons dû faire face à une situation de blocage. J'ai donc décidé dans un premier temps d'approfondir le dossier et d'en expliquer tous les aspects avec toutes les parties prenantes.

Le statut du personnel de la banque est-il un handicap?

Dans notre culture, le fait de recruter sur concours - donc sans népotisme - des gens d'une loyauté totale et d'un grand dévouement est quelque chose d'inappréciable. Naturellement, il faut aussi tenir compte de l'évolution de nos missions et du contexte du marché du travail. Nous avons une large palette de métiers et nous avons besoin de techniciens très affûtés, nous devons aussi pouvoir bénéficier de l'apport de professionnels experts dans certaines spécialités.

Avec plus de 210 succursales, la Banque de France a-t-elle un réseau surdimensionné ?

La densité de notre réseau ne correspond pas forcément à un optimum économique pour la Banque. Mais, sur cette question, nous sommes entre les mains du législateur. La loi est extrêmement ferme et protectrice du point de vue de l'aménagement du territoire. La question ne se pose donc pas. Ceci dit, il faut gérer le réseau actuel de manière aussi efficace que possible, en faisant très attention à nos coûts.

Quel regard portez-vous sur les 35 heures, auxquelles les petites entreprises seront bientôt soumises ?

Nous sommes en train de finaliser la discussion sur l'introduction des 35 heures à la Banque. S'agissant de l'ensemble de l'économie, le Conseil de la politique monétaire avait indiqué, il y a plusieurs années, qu'il n'entendait se substituer ni au Parlement, ni au gouvernement, ni aux partenaires sociaux sur cette question et donc, qu'il ne pouvait donc être ni pour, ni contre ce changement de notre législation. Quels que soient les changements envisagés, nous avions appelé l'attention sur l'intérêt de ne pas augmenter les coûts unitaires de production, et de préserver le maximum de souplesse dans l'application, aussi bien pour l'annualisation du temps de travail que pour la prise en compte du travail des cadres ou pour le décompte des heures supplémentaires. Parallèlement, la Banque de France a toujours pensé que l'augmentation du potentiel de croissance non inflationniste de notre économie est un objectif important. C'est pourquoi il est utile d'accepter de recourir largement aux heures supplémentaires dans tous les secteurs où il y a pénurie de main d'oeuvre.

Quelles recettes préconisez-vous pour sauver le système de retraites?

La Banque de France est une des rares institutions qui a une retraite provisionnée, au moins partiellement. En France en général, le fait que nous n'ayons pas un provisionnement satisfaisant des retraites futures est une anomalie. En outre, l'absence de fonds de pension pose un gros problème pour le capital des entreprises françaises. Les refuser, c'est accepter de donner un monopole de fait aux fonds de pension étrangers. Pour le reste, je crois qu'il faut faire confiance à la pédagogie pour convaincre que le provisionnement des retraites est de l'intérêt de tous. Il me semble que les esprits ont avancé.

Propos recueillis par Stéphane Béchaux et Denis Boissard.